



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

Membres en exercice : 80
Présents : 67
Pouvoirs : 11

CONSEIL DE TERRITOIRE
SÉANCE DU 8 AVRIL 2016 À 20h

Délibération CT2016/04/08-23 – Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme de la ville des Pavillons-sous-Bois

Rapporteur : Claude CAPILLON, 1^{er} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : Vendredi 1^{er} avril 2016

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ALLEMON Eric, AMERICO Michel, AMORÉ Félicité, AMOZIGH Joëlle, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, AWAD-SHEHATA Stéphanie, BAILLY Dominique, BARBIERI Michel, BARTH Franck, BODIN Roger, BORDES Roselyne, BOUCHER Martine, BOUDJEMAI Kaïssa, BOUVARD Jacques, CALMÉJANE Hélène, CALMÉJANE Patrice, CAPILLON Claude, CARBONNELLE Serge, CHOULET Michèle, CLAVEAU Michèle, COPPI Katia, CRANOLY Rolin, DALLIER Philippe, DELORMEAU Christine, DEMUYNCK Christian, DESHOQUES Monique, DUFFRÈNE Sylvie, FAUCONNET Jean-Paul, FICCA Grégory, GAUTHIER Christine, GENESTIER Jean-Michel, HAGEGE Dominique, HARDEL Patrice, HÉLÉNON Joëlle, ISCACHE Martine, ITZKOVITCH Ivan, JARDIN Anne, KLEIN Olivier, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LELLOUCHE Nicole, MAGE Pierre-Etienne, MAHÉAS Jacques, MALJEAN Jean-Pierre, MANTEL Aurélie, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, MARTINACHE François, MAUPOUSSIN Stéphanie, MIERSMAN Michel, MILOTI Donni, PELISSIER André, PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, RATEAU Chantal, REYGNAUD Marie-Françoise, RICHARD Stéphanie, ROY Patrice, Patrick SARDA, SCHLEGEL Eric, SCHUMACHER Alain, TESTA Richard, TEULET Michel, THIBAUT Magalie, TORO Ludovic, VAVASSORI Patricia, VIEUX-COMBE Evelyne.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. BARRAUD Amélie (donne pouvoir à Pierre-Etienne MAGE), BENTAHAR Abdelkader, BOURICHA Fayçal (donne pouvoir à Stéphanie MAUPOUSSIN) BOYER Jean-Pierre (donne pouvoir à Claude CAPILLON) ÉPINARD Serge (donne pouvoir à Michel MIERSMAN), FAUBERT Jacques (donne pouvoir à Jacques MAHEAS), GRANDIN Gaëtan (donne pouvoir à Michel TEULET), HUART Marie-Claude (donne pouvoir à Franck BARTH), LEMOINE Xavier (donne pouvoir à Christian DEMUYNCK), MARTINS Marylise, POPELIN Pascal (donne pouvoir à Olivier KLEIN), PRUDHOMME Gérard (donne pouvoir à Pierre-Yves MARTIN), TAYEBI Samira (donne pouvoir à Anne JARDIN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CALMÉJANE

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5219-5,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-5 et L. 153-12 relatifs au Plan Local d'Urbanisme et au Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbains n° 2000-1208 en date du 13 décembre 2000,

VU la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment l'article 136,

VU la délibération n°2015.00083 du Conseil municipal des Pavillons-sous-Bois en date du 29 juin 2015 prescrivant l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la délibération n°2015.00138 du Conseil municipal des Pavillons-sous-Bois en date du 14 décembre sollicitant l'établissement public territorial afin qu'il poursuive et achève la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville des Pavillons-sous-Bois,

VU la délibération CT2016-04-08-21 du Conseil de territoire en date du 8 avril 2016 décidant de poursuivre et d'achever l'ensemble des procédures d'élaboration, révision ou modification de plan local d'urbanisme, de plan d'occupation des sols et de règlement local de publicité, engagées avant le 1^{er} janvier 2016 par les communes membres de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est, en conformité avec les objectifs et les modalités de la concertation, tels qu'ils ont été définis par les conseils municipaux de chacune des communes.

VU la délibération n°2016.00076 du Conseil municipal des Pavillons-sous-Bois en date du 4 avril 2016, émettant un vœu préalable au débat en Conseil de territoire sur le projet d'aménagement et de développement durables,

VU le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la Ville des Pavillons-sous-Bois a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2015,

CONSIDERANT que la compétence « Plan Local d'Urbanisme » est transférée selon la loi NOTRe à l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Grand Est » créé depuis le 1^{er} janvier 2016,

CONSIDÉRANT que la ville des Pavillons-sous-Bois a sollicité l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est, afin qu'il poursuive et achève la procédure d'élaboration de son plan local d'urbanisme,

CONSIDÉRANT que le Conseil de territoire a confirmé sa décision de poursuivre et achever l'ensemble des procédures de PLU en cours au 31 décembre 2015,

CONSIDERANT que les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil de territoire au plus tard deux mois avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que le diagnostic du territoire de la Commune et la démarche de concertation engagée ont permis de dégager des enjeux sur la base desquels le projet de PADD se fonde,

CONSIDERANT que les orientations générales du PADD du futur PLU s'articulent autour de 2 grands axes :

- 1 : promouvoir un renouvellement urbain harmonieux et préserver une ville pavillonnaire avec pour orientations structurantes :
 - permettre et qualifier l'évolution de la ville
 - concilier développement et environnement
 - mieux connecter la trame verte et bleue locale

- 2 : vivre à l'échelle de la ville avec pour orientations structurantes :
 - tendre à satisfaire les obligations légales en matière de construction de logements
 - renforcer les cœurs de vie
 - poursuivre le dynamisme économique
 - conforter l'offre en équipements
 - améliorer les déplacements dans la ville

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

PREND ACTE de la tenue du débat sur le PADD des Pavillons-sous-Bois au sein du Conseil de territoire.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 08/04/2016.



Le Président,

Michel TEULET

Le Président soussigné certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu
en Préfecture le

Affiché - Notifié le
18 AVR. 2016
18 AVR. 2016
Le Président,
Michel TEULET



Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | www.grandparisgrandest.fr

Siège administratif | 201, allée de Gagny - 93390 Clichy-sous-Bois | Tél. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 39 19 | E-mail : contact@grandparisgrandest.fr